

DELIBERATION
2023 - SEANCE DU 04 AVRIL 2023 - N° 12

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	09
Votants	09

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 28/03/2023

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, Mmes **DEMONCEL** Sylvie, **SABOUREAU** Sophie

Absents excusés : M. **PERIOT** Didier, M. **PILLET** Stéphane

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. **BARDON** Louis-Patrick

Acquisition de matériel urbain

Demande de subvention FAR 2024

Comme il a été évoqué à plusieurs reprises, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'équiper la commune de Chouday de matériel urbain aux services des usagers, notamment de tables de pique-nique, des bancs, des assis-debout, armoire à livre, poubelles, panneau d'affichage des lieux-dits, etc.

Le choix s'est porté sur une entreprise française, **URBAN'EXT**, localisée à Montmorillon, Vienne, qui conçoit, fabrique et commercialise du mobilier urbain 100 % recyclé à partir de déchets français de briques alimentaires *Tetra Pak*.

Le devis s'élève à **16 762,40 € HT** soit **20 114,88 € TTC**.

Madame le Maire propose de solliciter le Département de l'Indre pour une subvention anticipée au titre du Fonds d'Action Rurale pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Précise** qu'il est indispensable de demander un échantillon avant toute commande,
- **Accepte** le devis de l'entreprise *URBAN'EXT* pour un montant de **16 762,40 € HT** soit 20 114,88 € TTC si et seulement si l'échantillon est conforme aux attentes de qualité,
- **Sollicite** une demande de subvention anticipée pour l'année 2024, au titre du Fonds d'Action Rurale ou FAR pour l'acquisition de mobilier urbain,
- **Approuve** le plan de financement comme suit :
 - o Montant total : 16 762,40 € HT
 - o Subvention **FAR 2024** à hauteur de 80 % 13 409,00 €
 - o Autofinancement à hauteur de 20 % 3 353,40 € HT
- **Charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tout document afférent à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance
Louis-Patrick BARDON



Le Maire,
Carole BRANCHEREAU



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 12 avril 2023

Publié ou Notifié
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

